Chers feg’athlètes,

La saison athlétique 2021-2022 débutera officiellement le 01 septembre 2021 pour s’achever le 30 août 2022.

Grâce à l’implication de tous, nous avons su préserver une activité athlétique très satisfaisante durant cette dernière année encore marquée par la crise sanitaire.

Face à l’éventualité d’une 4ème vague, notre association prend une fois de plus ses responsabilités et reconduit cette année la possibilité de différer au 15 octobre 2021 l’enregistrement de la licence et l’encaissement du règlement de la licence pour ceux qui hésitent à se licencier par crainte d’une saison tronquée à cause de la pandémie.

Pour ces personnes qui demanderont un différé d’enregistrement de leur licence et d’encaissement de leur règlement, il faudra toutefois fournir un dossier complet (formulaire d’adhésion, certificat médical ou questionnaire médical, règlement sous la forme de chèque). Elles pourront prendre part aux entraînements, mais pas aux compétitions pour lesquelles la licence est exigée. Au 15 octobre 2021, ces personnes devront confirmer ou infirmer leur adhésion au club.

Pour la grande majorité des membres de notre association, l’inscription sera toutefois immédiate, et le processus d’inscription et de prise de licence sera quasiment le même que celui de l’an passé.

Avant de le détailler, voici quelques informations importantes :

**1/ Votre catégorie :**

Voici les catégories d’âge pour la saison 2021-2022 en fonction de votre date de naissance, le code de la catégorie d’âge, ainsi que les licences proposées.

2013 à 2015 : **Eveil athlé** (EA) (licence découverte)

2011 à 2012 : **Poussin** (PO) (licence découverte)

2009 à 2010 : **Benjamin** (BE) (licence compétition)

2007 à 2008 : **Minime** (MI) (licence compétition)

2005 à 2006 : **Cadet** (CA) (licence compétition ou licence running)

2003 à 2004 : **Junior** (JU) (licence compétition ou licence running)

2000 à 2002 : **Espoir** (ES) (licence compétition ou licence running)

1988 à 1999 : **Senior** (SE) (licence compétition ou licence running)

1983 à 1987 : **Master 0** (M0) (licence compétition ou licence running)

1978 à 1982 : **Master 1** (M1) (licence compétition ou licence running)

1973 à 1977 : **Master 2** (M2) (licence compétition ou licence running)

1968 à 1972 : **Master 3** (M3) (licence compétition ou licence running)

1963 à 1967 : **Master 4** (M4) (licence compétition ou licence running)

1958 à 1962 : **Master 5** (M5) (licence compétition ou licence running)

1953 à 1957 : **Master 6** (M6) (licence compétition ou licence running)

1948 à 1952 : **Master 7** (M7) (licence compétition ou licence running)

1943 à 1947 : **Master 8** (M8) (licence compétition ou licence running)

1938 à 1942 : **Master 9** (M9) (licence compétition ou licence running)

1933 à 1937 : **Master 10** (M10) (licence compétition ou licence running)

**2/ Votre type de licence :**

Feg’Athlé propose trois types de licences.

* La **licence « découverte »** n’est proposée qu’aux catégories EA et PO pour lesquelles elle est obligatoire.
* La **licence « compétition »** est obligatoire pour les catégories BE et MI.

Pour les catégories supérieures ou égales à CA, vous avez le choix entre **la licence « compétition »** et **la licence « running ».**

* La **licence « compétition »** vous donne accès à toutes les compétitions.
* La **licence « running »** vous donne accès à toutes les compétitions sauf aux compétitions sur piste, et sauf aux championnats qu’ils soient sur piste ou sur route.

**3/ Le prix de votre licence :**

* **Licence « découverte »** : **145 euros** pour l’année 2021/2022
* **Licence « compétition »** : **145 euros** pour l’année 2021/2022
* **Licence « running »** : **85 euros** pour l’année 2021/2022

Une remise de **20 euros** est offerte pour le second membre de la famille. Cette remise passe à **30 euros** à partir du troisième membre de la famille.

Pour les nouveaux arrivants, des frais de dossier de **20 euros** sont demandés en sus de la cotisation (soit **165 euros** pour **une licence « découverte »** ou **« compétition »**, ou **105 euros** pour une **licence « running »**). Ces frais de dossier ne sont exigés que pour la première année.

Pour votre information, sachez que pour chaque licence, nous reversons une part non négligeable aux instances fédérales, départementale ainsi qu’à notre club-maître qu’est le S2A.

Ainsi sur les **145 euros** d’une licence « découverte » ou « compétition », nous reversons **84 euros**, pour ne garder que **61 euros** pour faire tourner l’association. Et sur les **85 euros** d’une licence « running », nous **reversons 51 euros**, pour ne garder que **34 euros**.

**4/ Le mode de règlement de votre licence :**

La licence peut être réglée en espèces, par chèque bancaire, par chèque ANCV ou par virement.

Le chèque bancaire doit être libellé au nom de « Fegersheim Athlétisme ».

Pour les virements, voici le RIB et l’IBAN :

* RIB : 10278 01225 00020426901 40 (Domiciliation : CCM du Cours de l’Andlau)
* IBAN : FR76 1027 8012 2500 0204 2690 140 (BIC : CMCIFR2A)

Pour les virements, n’oubliez pas d’inscrire le nom du licencié dans le corps du virement.

Pour les chèques ANCV, prenez bien garde à leurs dates de validité.

Le club accepte des règlements en deux ou trois fois, mais uniquement par chèque. Il faudra alors établir deux ou trois chèques, dont l’un sera encaissé de suite, et l’autre ou les deux autres le mois ou les mois suivants.

**5/ L’offre PPG :**

Une offre de PPG (préparation physique générale) est proposée à nos licenciés FFA à partir de la catégorie BE (benjamins). Elle est incluse et gratuite pour les licenciés « compétition » et les licenciés « running ».

**Elle est également proposée pour 60 euros aux adultes qui ne souhaitent pas prendre de licence FFA, et qui ne feront donc que cette séance hebdomadaire de PPG**.

La PPG se traduit par une séance hebdomadaire essentiellement en salle qui se déroulera le samedi matin au Centre Sportif et Culturel de Fegersheim avec coach Marion et/ou coach Hamid.

Attention, il est possible que la salle soit réquisitionnée par la municipalité pour des évènements quelques samedis dans l’année, auxquels cas la séance sera purement et simplement annulée.

**6/ Le délai de réflexion COVID :**

Dans le contexte sanitaire actuel, le club n’est pas à l’abri de devoir composer avec des décisions gouvernementales, préfectorales ou municipales, conduisant à des restrictions d’activité partielles ou totales.

Nous sommes une association composée uniquement de bénévoles, et tous les adhérents de notre association ont un rôle et une contribution à y apporter. Nous ne sommes pas une société commerciale.

Il ne sera donc pas question de rembourser des entraînements non effectués ou annulés.

Face à la possibilité d’une 4ème vague automnale de la COVID, nous proposons pour ceux qui hésitent la formule suivante :

Vous remplissez un dossier complet et réglez avec un chèque qui ne sera pas encaissé avant le **15 octobre 2021**. Ce délai vous permettra de surveiller l’évolution sanitaire avant de vous engager définitivement.

Deux points importants : la personne ne sera pas licenciée tant que le chèque n’a pas été encaissé, cela signifie qu’elle ne pourra pas participer à la moindre compétition d’ici-là. Une fois le chèque encaissé au 15 octobre, la personne sera licenciée, pourra participer à des compétitions, mais elle ne pourra pas demander le moindre remboursement.

Au regard de la saison 2020/2021 écoulée, le club a maintenu un maximum de séances, et du reste, très peu de personnes ont souhaité utiliser ce délais de réflexion.

Pour les personnes souhaitant toutefois l’utiliser, il faudra clairement le stipuler en répondant « **OUI** » à la question figurant sur le formulaire **« Inscription à l’association Feg’Athlé ».**

**Processus d’inscription :**

4 documents sont à produire : le formulaire « inscription à l’association Feg’Athlé », le formulaire d’adhésion FFA, le formulaire médical et le règlement. Plus une copie recto-verso de la carte d’identité pour les nouveaux membres de l’association.

**1/** **Le formulaire « inscription à l’association Feg’Athlé »** : voir pièce-jointe

**2/** **Le formulaire d’adhésion FFA** (sauf pour ceux qui prenne la formule PPG) : voir pièce-jointe

**3/** **Le formulaire médical :**

* Nouveauté pour cette saison athlétique, les enfants de moins de 18 ans n’auront plus à produire de certificat médical, mais devront remplir à l’aide de leurs parents un questionnaire médical enfant (pièce-jointe).
* Pour les adultes déjà licenciés à la FFA, il faudra soit remplir son questionnaire santé dans son espace licencié sur le site de la FFA (voir document-joint sur comment remplir son certificat médical sur le site FFA), soit le remplir sur le questionnaire médical adulte fourni en pièce-jointe, soit fournir un nouveau certificat médical datant de moins de 6 mois si le précédent certificat médical a déjà été utilisé 3 fois (c’est-à-dire production du certificat médical pour la saison 2018/2019, puis un questionnaire médical pour la saison 2019/2020, et encore un dernier questionnaire médical pour la saison 2020/2021 : soit un seul certificat médical qui a pu servir sur 3 années athlétiques).
* Pour les adultes non encore licenciés à la FFA, il faudra produire un certificat médical de moins de 6 mois.
* Pour les adultes prenant l’offre PPG mais pas de licence à la FFA, il faudra produire un certificat médical de moins de 6 mois.

**4/ Le règlement :**

Attention, tout règlement réalisé par virement est irréversible et ne donnera pas lieu à un remboursement partiel ou total.

**5/ Copie de la carte d’identité :**

Tout nouvel arrivant à l’association Feg’Athlé doit fournir une photocopie recto-verso de sa pièce d’identité.

**6/ Transmission du dossier d’inscription :**

Une fois le dossier complet, vous pouvez nous l’adresser de plusieurs façons :

* Par e-mail (oliviergoujon67@gmail.com)
* En le déposant lors d’une séance d’entraînement
* En le déposant dans la boite à lettre ou par voie postale : « **Olivier Goujon 13 rue de l’ill 67640 Fegersheim »**

Les membres du club souhaitant se préinscrire avant le 1er septembre 2021 devront avoir transmis leur dossier complet avant cette date. Ils seront alors inscrits au 1er septembre, recevront leur licence ce même 1er septembre, et verront leur règlement encaissé début septembre, sauf s’ils ont émis le souhait de faire un règlement en deux ou trois chèques.

**Les horaires**

Les horaires des entraînements pour la saison 2021/2022 seront les suivants :

1/ **Eveil Athlé** (2013-2014-2015) : **le samedi matin entre 09h00 et 10h00** sur la piste d’athlétisme du stade de Fegersheim ou dans la salle A du Centre Sportif et Culturel qui jouxte le stade. Les coaches seront Marion, Caroline et parfois Michèle.

2/ **Ecole d’athlé** (enfants nés en 2012 et avant) : **le mercredi après-midi entre 14h00 et 15h30**, et **le vendredi après-midi entre 17h30 et 19h00** sur la piste d’athlétisme du stade de Fegersheim ou dans la salle A du Centre Sportif et Culturel qui jouxte le stade. Les coaches seront Marion, Caroline et parfois Michèle.

3/ **Running Adultes :** le **mardi et le jeudi soir** à Fegersheim, le **samedi matin** à Fegersheim et le **dimanche matin** avec une sortie nature en forêt d’Illkirch. Le coach est Hamid.

4/ **La PPG** : le **samedi matin de 10h00 à 11h30** avec Marion et/ou Hamid dans la salle A du Centre Sportif et Culturel de Fegersheim qui jouxte le stade.

 La date de reprise pour les enfants sera communiquée fin août sur le site internet et par e-mail pour les parents ayant transmis un dossier complet. Elle sera soit en semaine 36, soit en semaine 37.

**Séances d’essai**

Une ou deux séances d’essai peuvent être demandées par les nouveaux adhérents, tant pour les enfants que pour les adultes, tant pour l’athlétisme que pour la PPG. Une fois cette ou ces séances passées, la personne devra fournir un dossier d’adhésion complet.

J’espère avoir été exhaustif et reste à votre disposition pour tout complément d’information.

Bonne saison 2021/2022 !

Sportivement,

Olivier Goujon